Le bulletin d'information rapide

de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Alpes-Maritimes

MODIFICATION DES CIRCUITS DE COMMANDE DE FEUILLES DE SOINS ET D'IMPRIMES

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie a décidé de mettre en place à compter du 1^{er} avril 2006 (*) un nouveau canal de commande des imprimés et des feuilles de soins préidentifiées, via INTERNET.

Ce nouveau service, qui va se substituer au téléphone, évite l'attente due à l'encombrement des lignes et présente l'avantage d'être accessible 24 H sur 24, 7 jours sur 7. En outre, il garantit une meilleure traçabilité des commandes reçues.

Il est accessible par le site national de l'Assurance Maladie « ameli.fr » puis rubrique « l'assurance maladie dans votre département ».

Il sera évidemment toujours possible de commander par courrier, fax ou minitel, comme précédemment.

RAPPEL DES DIFFERENTES POSSIBILITES DE COMMANDE

| Feuilles de soins préidentifiées et ordonnanciers bizones sécurisés | Imprimés |
|--|-------------------------------|
| . par courriel : "ameli.fr" | . par courriel : "ameli.fr" |
| . par fax : 04 92 09 41 17 | . par fax : 04 92 09 41 16 |
| . par courrier : bon de réapprovisionnement ou | . par courrier simple |
| courrier simple | . par minitel : 3616 SECUPRAT |
| . par minitel : 3616 SECUPRAT | · |

(*) 1^{er} avril 2006 pour les commandes de feuilles préidentifiées 1^{er} mai 2006 pour les imprimés

Le Directeur de la C.P.A.M. J.J. GREFFEUILLE

C.P.A.M. des Alpes-Maritimes - Service Relations Conventionnelles

1 04 92 09 43 33 / flashinfo@cpam-nice.cnamts.fr



MARS 2006